

Lettre d'information à destination des professeurs de Sciences économiques et sociales (SES) enseignant la discipline non linguistique (DNL).

À la suite de l'évolution des modalités d'évaluation du baccalauréat, et notamment de l'allègement du nombre de questionnements exigibles à l'épreuve terminale de SES et du passage en CCF de l'évaluation spécifique de la DNL, il est apparu utile de poser un cadre académique partagé.

Cette lettre a pour objectif, sans porter atteinte à la liberté pédagogique de l'enseignant, de préciser les principes et les attendus relatifs à l'enseignement de la DNL SES dans les académies de Bordeaux et de Limoges ainsi que de rappeler les exigences communes destinées à garantir la qualité de la formation dispensée et l'équité de l'évaluation des élèves.

1. L'esprit de l'enseignement de la DNL SES

L'enseignement de la DNL repose sur un principe essentiel : **faire acquérir et mobiliser, dans une langue étrangère, les savoirs et les savoir-faire propres à notre discipline.** Dans le cadre de la DNL SES, il ne s'agit donc pas d'un enseignement de langue étrangère à proprement parler. La langue constitue le vecteur permettant aux élèves de développer et de mobiliser leurs connaissances et leurs compétences dans le champ des sciences économiques et sociales.

Une attention particulière doit ainsi être accordée :

- à l'acquisition et à la mobilisation du **vocabulaire spécifique aux sciences économiques et sociales en langue étrangère** ;
- à la capacité des élèves à **comprendre, analyser et exploiter des documents relevant des SES en langue étrangère** ;
- à leur capacité à **communiquer à l'oral dans la langue étrangère**, en mobilisant les notions, les mécanismes et les raisonnements propres aux SES. En fin d'année et avec les élèves les plus compétents (locuteurs natifs, par exemple), on peut envisager de travailler les capacités d'argumentation.

L'objectif est ainsi de permettre aux élèves de construire une **culture disciplinaire en sciences économiques et sociales en langue étrangère**, et non de juxtaposer un enseignement de langue et un enseignement de SES.

2. La certification complémentaire DNL

L'enseignement de la DNL SES en langue étrangère requiert la **certification complémentaire**, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Cette exigence s'applique à l'enseignement de la DNL SES en **Section Européenne ou de Langue Orientale (SELO) comme hors SELO**.

Il est donc rappelé que l'enseignement de la DNL SES ne peut être assuré que par un **enseignant titulaire de la certification complémentaire DNL correspondante**.

3. Les contenus à travailler avec les élèves

Les anciens programmes spécifiques de DNL SES ne sont plus en vigueur. Il appartient désormais à chaque enseignant de construire sa progression et de sélectionner les contenus qu'il souhaite travailler avec ses élèves, dans le cadre de sa **liberté pédagogique** et en s'appuyant sur les programmes de SES en vigueur.

Les contenus retenus devront néanmoins respecter plusieurs principes :

- être **adossés au programme de SES correspondant à chaque niveau d'enseignement** ;
- intégrer les deux dimensions constitutives de la discipline, à savoir **les sciences économiques**, d'une part, et **la sociologie et la science politique**, d'autre part ;
- permettre un travail **régulier et substantiel de la communication en langue étrangère**, ainsi que l'acquisition et la mobilisation du vocabulaire disciplinaire spécifique.

4. Les supports proposés dans le cadre de l'interrogation orale en langue

Afin d'harmoniser les pratiques et de garantir l'équité entre les candidats, les supports proposés dans le cadre de l'interrogation orale en langue devront respecter des exigences communes, tant en SELO que hors SELO.

4.1. Les supports proposés dans le cadre de la DNL en SELO

En SELO, **deux supports portant sur des champs disciplinaires différents** seront proposés par le jury parmi lesquels le candidat choisira celui sur lequel il sera interrogé. Ces supports devront obligatoirement comporter :

- **Un texte court** authentique, c'est-à-dire un document qui n'a pas été traduit du français. Ses références devront être précisément indiquées. Le texte ne devra pas excéder 1500 caractères.
- **Un document de nature différente**, qui pourra notamment être :
 - un document statistique (maximum 120 données) ;
 - un document iconographique.

Les supports proposés ne devront pas présenter un caractère excessivement spécialisé. Ils devront permettre d'évaluer la **culture scolaire de l'élève acquise dans le cadre de l'enseignement des SES en langue étrangère**, tout en restant suffisamment généraux pour s'adresser à l'ensemble des élèves-candidats, qui auront pu suivre des enseignements différents au cours du cycle terminal.

4.2. Les supports proposés dans le cadre de la DNL hors SELO

Hors SELO, le support proposé par le candidat pourra comporter **un ou deux documents**. Ces documents devront répondre aux **mêmes exigences que celles définies pour les supports proposés en SELO**.

5. L'harmonisation de l'évaluation

L'enseignement de la DNL est évalué de façon certificative sous le régime du contrôle en cours de formation (CCF). Afin de garantir l'harmonisation de l'évaluation de l'interrogation orale en langue et de contribuer à assurer **l'équité entre les candidats**, les membres du jury utiliseront la **grille d'évaluation académique jointe à la présente lettre**. Cette grille constitue un outil commun visant à **objectiver l'évaluation des candidats** et à assurer une cohérence des pratiques entre les différents établissements et les différents jurys.

Il est donc demandé aux enseignants de prendre connaissance de cette grille et d'en intégrer les différents critères dans la préparation des élèves **tout au long de leur formation**. Cette démarche doit permettre aux élèves d'identifier clairement les compétences attendues.

Je vous remercie d'informer N. El-Azhari et M. Schang de la présence, ou du projet, d'un enseignement en DNL SES (SELO et hors SELO) dans votre établissement en précisant le nom des enseignants et le nombre d'élèves concernés.

Vous pouvez bien entendu leur faire part de vos remarques et suggestions :

- **Nicolas.El-Azhari@ac-bordeaux.fr**
- **Mireille.Schang@ac-limoges.fr**

Je les remercie d'avoir engagé et de piloter cette démarche.